

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 AVRIL 2023 à 14h00
Salle du Conseil Municipal MAIRIE

Convocation : 06 avril 2023

Présents :

Mme MAILLET Claudine, Maire

M. SCIARD Hugues, M. COULON Jean-Noël Hervé M. COURPRON Jean-Claude, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. JOLY Jean-Paul, CHAUSSE Tracey, M. COURPRON Tony, Mme MARCHAIS Gisèle, Mme POUZAUD Danielle, M CASTANO Didier

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) : M. FEUGNET Christophe, M. LATASTE Fabrice

Secrétaire de séance : Jean-Paul JOLY

Président de séance : Madame MAILLET Claudine, Maire

Le Compte rendu de la séance du 16 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour : Vote du compte administratif 2022, Approbation du compte de gestion 2022, Affectation des résultats 2022, Vote du budget primitif 2023, vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023.

Questions diverses

1- Objet : Vote du compte administratif 2022 N°202023

Madame le Maire s'étant retirée pour le vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	522 235,00
Réalisé :		272 120,20
Reste à réaliser :		219 885,00

Recettes	Prévus :	522 235,00
Réalisé :		271 045,94
Reste à réaliser :		32 500,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	939 021,13
Réalisé :		603 096,91
Reste à réaliser :		0,00

Recettes	Prévus :	939 021,13
Réalisé :		1 089 142,72
Reste à réaliser :		0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 1 074,26 €
Fonctionnement :	486 045,81 €
Résultat global :	484 971,55 €

2- Objet : Examen et vote du compte de gestion 2022 Délibération N° 212023

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

*Vote le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3- Objet : Affectation des résultats 2022 Délibération N° 222023

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Claudine MAILLET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 11 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	185 909,68 €
Un excédent reporté de :	300 136,13 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	486 045,81 €
Un déficit d'investissement de :	1 074,26 €
Un déficit des restes à réaliser :	187 385,00 €
Soit un besoin de financement de :	188 459,26 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2022 : EXCEDENT	486 045,81 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE 1068 :	188 459,26 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT 002	297 586,55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 001 DEFICIT	1 074,26 €

4- Objet : Vote du budget primitif 2023 Délibération N°232023

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Claudine MAILLET, vote les **propositions nouvelles** du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 467 389,00 €

Recettes : 654 774,26 €

Fonctionnement

Dépenses : 985 671,55 €

Recettes : 985 671,55 €

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
FONCTIONNEMENT	985 671,55 €	985 671,55 €
INVESTISSEMENT	687 274,26 € (dont 219 885,00 € de RAR)	687 274,26 € (dont 32 500,00 € de RAR)

5-Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2023 Délibération N° 192023

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux des taxes directes locales au titre de l'exercice budgétaire 2023 :

Taxes	Taux 2022	Taux votés 2023
Taxe foncière (bâti)	31,71 %	31,71 %
Taxe foncière (non bâti)	43,62 %	43,62 %
Taxe d'habitation (TH)	14,41 %	14,41 %
CFE	25,62 %	25,62 %

Questions diverses

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis concernant l'électrification de la serrure de la porte de l'église pour un montant de 2092,00 € HT de l'entreprise ESPI Bâtiments de JONZAC